

ZAC Résidence du Fort des Justices - Approbation de la modification du Plan d'Aménagement de Zone

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le plan d'aménagement de la ZAC Résidence du Fort des Justices a été modifié afin d'instituer un emplacement réservé à la voie de desserte du futur 5ème Lycée de Besançon, qui reliera le chemin des Founottes au chemin des Montboucons.

Cette ZAC d'habitat, située au Nord du quartier de Montrapon, est en partie aménagée. Les modifications ont porté sur la réorganisation partielle des constructions, des accès et dessertes dans le dernier secteur à aménager et sur l'emprise des voiries dans le règlement de la zone.

Ce projet a été soumis à enquête publique par délibération du Conseil Municipal du 22 mai 1989. Au cours de l'enquête qui s'est déroulée en Mairie du 12 juin au 12 juillet 1989, aucune observation particulière n'a été formulée par le public et par la Chambre de Commerce et d'Industrie, ainsi que la Chambre des Métiers, qui ont été également consultées.

Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sur cette modification.

Le Conseil Municipal est invité à approuver la modification du Plan d'Aménagement de Zone de la ZAC Résidence du Fort des Justices.

Après en avoir délibéré, il en est décidé ainsi à l'unanimité.